

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE RENDU

de la séance publique du vendredi 6 septembre 2024

Salle du Conseil municipal

Date de convocation : 2 septembre 2024

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	15

Étaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAËL Christian, PENTECOTE Jean-Yves, MAHEU Hélène, COLLIN Matthieu, MELINE Nadia, THIERY Elisabeth, LEJAL Fabienne, BARADEL Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, AMADO Sabine, ROBIN Sylvie, REDELSPERGER Cathy, GASPARD Fabien, BRABANT Frédéric, MATHIEU Elodie.

Absents excusés (procurations) :

MOUGEOLLE Gilles (PENTECOTE Jean-Yves), ROHRER Patrick (ROBIN Sylvie), FERRY Bertrand (MELINE Nadia), HERRY Nicolas (MAHEU Hélène).

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte à 20 h 15 ;

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024
20 h 00

- Approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2024 ;

Finances locales

- Décision modificative budgétaire n°1 - Budget principal ;
- Décision modificative budgétaire n°1 - Budget lotissement du Pré de l'Epine ;
- Demande de subvention DETR pour des travaux de mise en accessibilité des cellules commerciales rue de l'Hôtel de ville ;

Commande publique

- Signature des marchés pour l'aménagement du lotissement du Pré de l'Epine ;

Personnel

- Renouvellement d'un Contrat Parcours Emploi Compétences - PEC ARSA ;

Gestion du domaine public communal

- Acquisition de la parcelle cadastrée n° A 2297 ;
- Acquisition de la parcelle cadastrée n° A 2299 ;
- Approbation du document d'aménagement forestier du groupe des forêts sectionales de la Roche des Fées, de Ruxurieux et de la forêt communale de Corcieux ;

Divers

- Mise en place de chèques sports, culture et loisirs au profit des seniors ;
- Dénomination d'une voie privée au parc résidentiel de loisirs de la tour ;

Questions diverses

Président de séance : Monsieur Christian CAËL

Désignation du secrétaire de séance : Madame Cathy REDELSPERGER.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/05/01 – Décision modificative budgétaire n°1 - Budget principal.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2024/02/01 en date du 12 avril 2024 relative au vote du budget principal ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter une décision modificative budgétaire afin d'inscrire des dépenses non prévues à l'occasion du vote du budget ; que cette modification budgétaire se présente comme suit :

Chapitre 041 : Opérations d'ordre

Fonctionnement - Dépenses		
Chap. / Art.	Désignation	Montant
023	Virement à la section d'investissement	- 5 985 €
042	Opérations d'ordre entre sections	+ 5 985 €
6811	Dotation aux amortissements et provisions	+ 5 985 €
Fonctionnement - Recettes		
Chap. / Art.	Désignation	Montant
78	Reprises provisions semi-budgétaires	+ 476 €
781	Reprises sur amortissements et provisions	+ 476 €

Investissement - Dépenses		
Chap. / Art.	Désignation	Montant
041 - 117	Equipements sportifs	+ 5 844 €
231	Immobilisations corporelles en cours	+ 5 844 €
041 - 132	Eclairage public	+ 14 784 €
231	Immobilisations corporelles en cours	+ 14 784 €
Investissement - Recettes		
Chap. / Art	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	- 5 985 €
042	Opérations d'ordre entre sections	+ 5 985 €
280415332	Amort. Subv. éts adm – Bâtiments et install.	+ 5 985 €
041 - 117	Equipements sportifs	+ 5 844 €
203	Frais d'études	+ 5 844 €
041 - 132	Eclairage public	+ 14 784 €
203	Frais d'études	+ 14 784 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Autres opérations

Fonctionnement - Dépenses		
Chap. / Art.	Désignation	Montant
65	Autres charges de gestion courante	+ 476 €
6588	Autres charges diverses de gestion courante	+ 476 €

Investissement - Dépenses		
Opér° / Art.	Désignation	Montant
113	Locaux publics divers	- 28 500 €
2131	Construction bâtiments publics	- 7 000 €
2138	Autres constructions	- 12 500 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- 9 000 €
117	Equipements sportifs	+ 10 000 €
231	Immobilisations corporelles en cours	+ 10 000 €
127	Opération globale d'aménagement de bourg	- 22 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- 22 000 €
155	Renforcement électrique	+ 5 500 €
21538	Autres réseaux	+5 500 €
224	Terrains	+ 35 000 €
2111	Terrains nus	+ 35 000 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

ACCEPTTE la décision modificative telle que présentée au Conseil.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/05/02 – Décision modificative budgétaire n°1 - Budget lotissement du Pré de l'Épine.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2024/02/03 en date du 12 avril 2024 relative au vote du budget principal ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter une décision modificative budgétaire afin d'inscrire des dépenses non prévues à l'occasion du vote du budget ; que cette modification budgétaire se présente comme suit :

Fonctionnement - Dépenses		
Art.	Désignation	Montant
6045	Achat d'études	+ 39 500 €
605	Travaux	+ 513 500 €

Fonctionnement - Recettes		
Art.	Désignation	Montant
71355/042	Variation du stock - Terrains aménagés	+ 553 000 €

Investissement - Dépenses		
Art.	Désignation	Montant
3555/040	Intégration du stock final - Terrains	+ 553 000 €

Investissement - Recettes		
Art.	Désignation	Montant
1641	Emprunt	+ 553 000 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

ACCEPTE la décision modificative telle que présentée au Conseil.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/05/03 – Demande de subvention DETR pour des travaux de mise en accessibilité des cellules commerciales rue de l’Hôtel de ville.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l’avis favorable de la commission d’accessibilité de l’arrondissement de Saint-Dié des Vosges en date du 26 mars 2024 ;

CONSIDERANT que la municipalité porte un projet de mise en accessibilité des cellules commerciales à aménager rue de l’Hôtel de ville à Corcieux ; que le coût prévisionnel de cette opération s’élève à 56 450 € HT ;

CONSIDERANT qu’afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d’aide financière auprès de la DETR ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel proposé à l’appui de cette demande de subvention :

Source de financement	Taux	Montant
Etat DETR	40 %	22 580.00 €
Sous total financement public	40 %	22 580.00 €
Fonds propres	60 %	33 870.00 €
Sous total collectivité	60 %	33 870.00 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	56 450.00 €

ENTENDU l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L’UNANIMITÉ

ADOpte l’opération et les modalités de financement ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S’ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/05/04 – Signature des marchés pour l'aménagement du lotissement du Pré de l'Épine.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU l'accord d'un permis d'aménager n° PA88115 22 H0002 en date du 29 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une extension au lotissement du Pré de l'épine ;

CONSIDÉRANT les résultats de la procédure de mise en concurrence effectuée dans le cadre d'une procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres présenté par le bureau d'études Demange :

Lot 1 - Viabilisation du lotissement :

Entreprise Broglio SAS

- Tranche ferme : Viabilisation du lotissement : 397 612.26 € HT ;
- Option n° 1 (plus-value pour fourniture de bordures granit) : 17 761.20 € HT ;
- Option n° 2 (plus-value pour fourniture de matériaux drainants) : 4 624.80 € HT ;
- Tranche optionnelle : Aménagement : 24 354.00 € HT ;

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer la tranche ferme ainsi que les options n° 1 et 2, pour un montant total de 419 998.26 € HT à l'entreprise Broglio.

Lot 2 - Eclairage public

- SAS Daniel Gérard : 40 733.50 € HT ;
- Boiron SAS : 31 100.50 € HT ;
- INEO Réseaux Est : 35 930.00 € HT

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le lot n°2 à l'entreprise Boiron SAS pour un montant de 31 100.50 € HT

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Yves PENTECOTE, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

DECIDE d'attribuer les marchés tel que présenté ci-avant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants et le charge de l'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/05/05 – Renouveaulement d'un Contrat Parcours Emploi Compétences.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du travail et notamment les articles L 5134-19-1 et suivants ;

VU la note de cadrage du 6 janvier 2023 de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle relative à la gestion des contrats aidés 2023 ;

VU l'arrêté n° 2023-057 de la Préfète de la Région Grand Est en date du 9 février 2023 et portant montants et conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les Parcours emploi compétences (PEC) en Région Grand Est ;

VU la délibération n° 2023/07/02 en date du 15 décembre 2023 approuvant la signature d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi « Parcours emploi compétence » pour exercer les fonctions d'agent polyvalent du service périscolaire ;

VU le contrat signé avec Mme Jennifer DROUEL le 21 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le contrat Parcours emploi compétences a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ; qu'ainsi il comporte des actions d'accompagnement professionnel ; que la prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail ; que l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur ; que le renouvellement de ce contrat est conditionné à l'évaluation par le prescripteur de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés ;

CONSIDÉRANT les actions de formation mises en œuvre dans le cadre du contrat initial ainsi que les échanges avec Madame Alexandra LEHMANN référente auprès des services de France Travail ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de renouveler ce contrat pour une durée de 6 mois à compter du 26 septembre 2024 pour une durée hebdomadaire de 26 heures ;

CONSIDÉRANT que l'Etat prendra en charge 50 % de la rémunération correspondant au SMIC ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi « Parcours emploi compétence » signé avec Mme Jennifer DROUEL à compter du 26 septembre 2024 et pour une durée hebdomadaire de 26 heures.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/05/06 – Acquisition de la parcelle cadastrée n° A 2297.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la rue des aviateurs empiète sur la parcelle cadastrée n° A 2297 ; qu'il est proposé au Conseil municipal de régulariser la situation par l'acquisition de cette parcelle d'une surface de 62 m² appartenant à la SCI des Fourrières ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a accepté l'offre d'acquisition de la Commune pour un montant de 1 € /m² soit un achat pour la somme de 62 € ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée n° A 2297 d'une surface de 62 m² appartenant à la SCI des Fourrières au prix de 62 € ;

DIT que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/05/07 – Acquisition de la parcelle cadastrée n° A 2299.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la rue des aviateurs empiète sur la parcelle cadastrée n° A 2299 ; qu'il est proposé au Conseil municipal de régulariser la situation par l'acquisition de cette parcelle d'une surface de 50 m² appartenant à la société forestière Oriel ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a accepté l'offre d'acquisition de la Commune pour un montant de 1 € /m² soit un achat pour la somme de 50 € ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée n° A 2299 d'une surface de 50 m² appartenant à la SCI des Fourrières au prix de 50 € ;

DIT que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/05/08 – Approbation du document d'aménagement forestier du groupe des forêts sectionales de la Roche des Fées, de Ruxurieux et de la forêt communale de Corcieux.

VU le Code forestier ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement du groupe des forêts sectionales de la Roche des Fées et de Ruxurieux et de la forêt communale de Corcieux, établi pour la période 2024 - 2043, par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 du Code forestier ;

CONSIDÉRANT que le projet proposé comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;
- La définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

EMET un avis favorable au projet d'aménagement forestier proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du Code forestier ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/05/09 – Mise en place de chèques sports, culture et loisirs au profit des séniors.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020/09/08 en date du 15 décembre 2020 approuvant la mise en place des chèques « sports, culture, loisirs » au profit des jeunes âgés de 3 à 15 ans révolus ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif poursuit trois objectifs :

- Démocratiser l'accès aux loisirs, à la culture et au sport ;
- Valoriser les loisirs ainsi que les pratiques culturelles et sportives proposées par les associations communales partenaires ;
- Favoriser l'engagement citoyen et l'intégration ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite étendre ce dispositif aux personnes âgées de plus de 65 ans ; que les autres conditions d'éligibilité restent inchangées :

- Résider à Corcieux ;
- S'inscrire dans une association communale ;
- Demander à bénéficier des chèques « sports, culture, loisirs », compléter le dossier de demande correspondant, fournir les pièces justificatives demandées et permettant d'apprécier l'éligibilité du demandeur au dispositif ;
- Payer à l'association le montant de l'inscription restant dû ;

ENTENDU l'exposé de Madame Nadia MELINE, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la mise en place des chèques « sports, culture, loisirs » au profit des personnes âgées de plus de 65 ans à compter de la date de la présente délibération et approuve les conditions d'éligibilité précitées ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/05/10 – Dénomination d'une voie privée au parc résidentiel de loisirs de la tour.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la création du Parc Résidentiel de la Tour par la société Loisirs Habitat Grand Est, il a été choisi de dénommer une voie privée allée André Moulin ; qu'il est demandé au Conseil municipal d'approuver la dénomination de cette voie ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À 14 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION

APPROUVE la dénomination de l'allée André MOULIN située à l'intérieur du parc résidentiel de loisirs de la tour ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Questions diverses :

Monsieur le Maire présente l'état des demandeurs d'emploi et fait un point sur les mouvements au sein du personnel.

Madame Hélène Maheu présente les différentes pistes explorées dans le cadre de la nouvelle organisation des centres aérés, elle fait un point sur la rentrée scolaire et informe les conseillers que l'école accueille une nouvelle Directrice. La BCD sera mise en place au cours du mois de septembre et sera bientôt opérationnelle. La Maison d'assistantes maternelles située rue de l'Hôtel de ville fermera prochainement ses portes.

Monsieur Matthieu Collin présente le programme de la journée du patrimoine et les différentes animations proposées. Une conférence du prochain Festival International de Géographie sera délocalisée à Corcieux. Il présente le programme de la journée des associations, de la manifestation « Rencontres avec l'Égypte » organisée avec la médiathèque départementale des Vosges et du défilé prévu pour Halloween.

Monsieur le Maire fait un point sur la réunion du PLUIH et annonce l'enquête publique qui sera prochainement lancée. La consultation pour la réhabilitation des cellules commerciales rue de l'Hôtel de ville sera lancée prochainement. Le traiteur double M va s'installer dans les locaux de l'ancienne boulangerie. Une réunion va être organisée avec les représentants de Colruyt pour connaître l'état d'avancement du projet.

Monsieur Jean-Yves Pentecôte informe les conseillers que les travaux du programme voirie 2024 vont démarrer, l'installation de la réserve incendie est terminée.

Madame Nadia Méline annonce la formation organisée sur les gestes de premier secours les 11 et 21 septembre prochain et précise que 18 personnes sont inscrites. Des ateliers à destination des séniors auront lieu du 16 septembre au 7 octobre sur le thème de la prévention sensorielle. Une visite du centre de tri d'Evodia à Rambervillers est prévue le jeudi 26 septembre. Elle présente également le programme proposé dans le cadre d'octobre rose les 4 et 5 septembre.

Monsieur le Maire indique que le dispositif de vidéo protection sera opérationnel courant septembre. La réflexion engagée avec le Conseiller en énergie partagée du PETR de la Déodatia a permis de réaliser une économie de 4 000 € par an sur les frais d'abonnement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance.

Le Secrétaire de séance,
Cathy REDELSPERGER



Le Maire,
Christian CAËL

